



PREFET DE L'ARDECHE

Préfecture  
Direction des libertés publiques, de la légalité  
et des collectivités locales  
Bureau des collectivités locales  
Affaire suivie par Isabelle Efkhania  
[pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr)

**ARRETE PREFECTORAL n° 2014136-0014**  
portant constitution de la commission départementale de recensement et de  
dépouillement des votes au conseil d'administration du Centre de Gestion de la  
Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à  
la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion et  
notamment son article 8 ;

VU l'arrêté ministériel du 5 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des élections aux  
conseils d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale et  
notamment son article 4 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission chargée de recenser et de dépouiller les votes au Conseil  
d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche,  
le mercredi 25 juin 2014, est composée comme suit :

Le préfet ou son représentant, président.

\* Trois maires :

- M. Jérôme BERNARD, maire d'Alissas
- M. Bernard BERGER, maire de Saint-Georges les Bains
- M. Jean-Pierre CONSTANT, maire d'Aubenas.

Trois maires suppléants :

- M. Daniel TESTON, maire de Thueyts
- Mme Annie POLLARD-BOULOGNE, maire de Saint-Bauzile
- Mme Nathalie MALET-TORRES, maire de Saint-Etienne de Serres.

\* Deux présidents d'établissement public local :

- M. Hervé ROUVIER, président du syndicat des eaux du bassin de Privas
- M. Robert COTTA, président de la communauté de communes Barrès Coiron.

Deux présidents d'établissement public local suppléants :

- M. Gilbert MOULIN, président du SITVOM Rhône Eyrieux
- M. Cédric d'IMPERIO, président de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans.

\* Deux fonctionnaires d'Etat :

- Mme Françoise COMBALUZIER, chef du bureau des collectivités locales, préfecture
- Mme Fabienne DESAGE-GAUTA, adjointe au chef du bureau des collectivités locales, préfecture.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche et les personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Privas, le **16 MAI 2014**

Pour le préfet,  
le secrétaire général,



Denis MAUVAIS